



EUROPEAN UNION

Conseil permanent de l'OSCE N° 1284 Vienne, 8 octobre 2020

Déclaration de l'UE en réponse au point d'actualité soulevé par la République de Moldavie

L'Union européenne réaffirme son soutien à un règlement pacifique et global du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Nous notons avec préoccupation la dégradation continue de la situation des droits de l'Homme en Transnistrie. Nous soulignons l'importance du respect des engagements de l'OSCE et du droit international en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales, et appelons au respect, en particulier, de la liberté d'expression, de la liberté des médias, de la liberté de rassemblement pacifique et de la liberté d'association.

Nous notons avec préoccupation que certaines mesures sont toujours en place, y compris l'installation unilatérale ad hoc, non autorisée de nouveaux points de contrôle transnistriens, établis depuis mars 2020, dans la zone de sécurité qui restreignent le droit des personnes à exercer leur liberté de mouvement et affectent l'économie et le fonctionnement des services de santé dans la région. Nous encourageons les autorités autoproclamées de Transnistrie à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la pleine liberté de mouvement entre les deux rives du Dniestr, notamment en ce qui concerne le personnel médical. Nous rappelons à ce titre les engagements du Paquet Berlin plus liés à la libre circulation dans la région.

Face à la pandémie actuelle, la pleine coopération entre Chisinau et Tiraspol est plus que jamais nécessaire pour protéger la santé des populations des deux rives du Dniestr, également touchées par le coronavirus. La transparence totale sur la situation sanitaire est requise pour lutter contre la COVID-19. Nous soutenons à ce titre les recommandations émises par l'Organisation mondiale de la santé à la suite d'une mission en Transnistrie le 6 mai dernier. Nous continuons d'encourager les parties à convoquer le groupe de travail sur les soins de santé dès que possible.

Nous soutenons également les efforts du Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en vue de la tenue d'une nouvelle réunion en format « 5+2 ». Celle-ci devra permettre notamment de nouveaux pas positifs dans la mise en œuvre des mesures de confiance agréées à Berlin en 2016 et à Vienne en 2017, dans le plein respect de la souveraineté de la République de Moldavie dans ses frontières internationalement reconnues.

Nous encourageons les parties à enregistrer des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, y compris sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.

Nous réaffirmons enfin notre soutien à la Mission de l'OSCE en Moldavie et soulignons l'importance de continuer à recevoir régulièrement des informations sur la situation dans la zone de sécurité, en portant une attention particulière à la situation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, l'Andorre, Saint-Marin et le Canada se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.